

FICHE PROTOCOLE DE POSE

13_ LES ECO-GESTES DE LA POSE

Lors de la pose d'un revêtement de sol stratifié ALSAFLOORING, il est possible d'adopter plusieurs **éco-gestes** pour réduire son impact environnemental.

Voici les principales bonnes pratiques à suivre.

Nos sols stratifiés sont tous conformes à la norme en vigueur EN 13329 et ont subi un contrôle qualité rigoureux pour en assurer une durée de vie la plus longue possible et un usage optimal.

Choisir un sol stratifié éco-responsable, c'est :

- Privilégier des produits certifiés (FSC, PEFC pour la gestion durable des forêts).
- Vérifier les étiquettes sanitaires (label A+ pour les émissions de COV).
- Opter pour un sol fabriqué localement ou en Europe pour réduire l'empreinte carbone liée au transport.

A. Eco-gestes de la pose

1) Technique de pose.

Nous vous conseillons de poser votre stratifié selon la technique de la pose à l'anglaise à coupe perdue : plus économique et plus écologique, elle vous permettra de limiter les chutes de découpe (se référer à la fiche de protocole – Généralités N°0). Éviter le gaspillage en calculant correctement la surface à couvrir. Prévoir une marge de 5 à 10 % seulement.

Utilisez les bons outils pour poser votre sol stratifié, et n'oubliez pas les Protections individuelles (les EPI tels que Masque, Gants, Lunettes) pour éviter toutes blessures.

Privilégier une sous-couche à faible impact écologique, en fibres naturelles (liège, chanvre, fibres de bois) ou matériaux recyclés (mousse PE recyclé par ex). Nous préconisons nos sous-couches Floorisol et Confortlay, à base de fibres de bois. Se référer à la Fiche de protocole Sous-couches N°3.

2) Tri des emballages.



Les sols stratifiés Alsaflooring sont emballés dans des kits assurant la protection des lames lors de leur manipulation et transport. Manipulez les kits et chaque lame avec précaution.

Ces emballages, une fois les lames posées, sont tous recyclables.

Il conviendra donc de les déposer dans les bennes de tri sélectif. Vous référez aux indications propres à votre lieu de résidence, ou les rapporter à la déchetterie la plus proche de chez vous.

3) Prolonger la durée de vie des stratifiés.

Afin de prolonger au maximum la durée de vie de votre sol stratifié, il conviendra de bien respecter les conseils d'usage et d'entretien que nous préconisons (se référer à la Fiche de protocole Entretien N°11).

A la fin de la pose, conserver quelques lames intactes dans un endroit sec, propre, afin de pouvoir remplacer une lame abimée au cours de sa durée de vie, sans avoir à changer complètement le sol stratifié. Reportez-vous à la Fiche de protocole Changement de lame N°12, pour plus de renseignements sur la technique à utiliser.

Les sols stratifiés ALSAFLOORING se **posent sans colle ni clous** (clipsables), ce qui facilite leur **réutilisation ou leur recyclage** en fin de vie.

B. Fin de vie.

La filière REP et l'éco-organisme **Ecomaison** sont des dispositifs clés pour la gestion des déchets en France. Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'État, et il joue un rôle central dans la Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Il est impliqué dans **la collecte, le tri et le recyclage des déchets** d'ameublement, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets. Ecomaison propose une solution dans un rayon de 15 km à tous les Français, avec 8 600 points de collecte installés partout en France et dans les territoires ultra-marins (DROM-COM).

Si vous souhaitez changer votre sol stratifié pour des raisons esthétiques, ou si votre sol est endommagé, il conviendra de le déposer dans des points de collecte agréés par Ecomaison dans le cadre de la filière REP Bâtiment, ou à la déchetterie la plus proche de votre lieu de résidence.






Si la ou les sous-couches utilisées, les plinthes ou profilés de finition sont abîmés ou inutilisables, déposez-les aussi en point de collecte ou en déchetterie.

Pour trouver son point de collecte :

<https://ecomaison.com/acceder-a-nos-points-de-collecte-pres-de-chez-vous/>

C. Certifications environnementales.

Nos sols stratifiés ont obtenu diverses certifications environnementales, qui nous poussent à proposer à nos clients des produits toujours plus sains et plus respectueux de l'environnement :

Certification PEFC (10-31-943)	Certifications Greenguard Gold	Affichage sanitaire A+	Certifications Ecovadis	Appr. de panneaux HDF certifiés CARB 2
 <p>PEFC 10-31-943 Certifié PEFC Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées www.pefc-france.org</p>	 <p>GREENGUARD PRODUCT CERTIFIED FOR LOW CHEMICAL EMISSIONS UL.COM/GG UL 2818 GOLD</p>	 <p>ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR A+ A+ A B C</p>	 <p>SILVER Top 15% ecovadis Sustainability Rating MAR 2025</p>	 <p>CARB 2 PANEL</p>
<p>Le bois utilisé dans nos produits provient de forêts gérées durablement, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles.</p>	<p>Nos produits respectent des normes strictes en matière de faibles émissions chimiques, testés pour plus de 10 000 substances afin d'assurer un usage sûr en intérieur.</p>	<p>Certification française attestant que nos produits n'émettent pas de substances nocives dans l'air intérieur.</p>	<p>Nous avons obtenu la médaille d'argent Ecovadis pour notre performance RSE.</p>	<p>L'achat de nos panneaux respecte la certification CARB 2, limitant les émissions de substances nocives.</p>

**Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).*